



## ÉCOLE ST-RENÉ 2017-2018

### Résumé des normes et modalités d'évaluation – GAER 910 - Préscolaire

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations indiquant l'état du développement des compétences de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	X		X
Développer sa personnalité	X		X
Entrer en relation avec les autres	X		X
Communiquer oralement		X	X
Se familiariser avec son environnement		X	X
Mener à terme des projets et des activités		X	X

<b>Anglais, langue seconde</b>	Comprendre des textes entendus			
	Communiquer oralement en anglais			
Pas d'anglais à ce niveau d'enseignement.				
<b>Musique</b> (un seul résultat sera inscrit au bulletin)	Inventer et interpréter des pièces musicales			
	Apprécier des œuvres musicales			
Tout au long de l'année, les élèves seront initiés à la musique. Aucune évaluation cette année.				
<b>Éducation physique et à la santé</b>				
Tout au long de l'année, les élèves seront observés lors de la pratique d'activités physiques individuelles et de groupe. Aucune évaluation cette année.				

Les résultats des élèves seront exprimés sous forme de cotes dans le bulletin. Des commentaires pourraient être ajoutés sur les forces, les défis et les progrès de votre enfant.

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications officielles de l'année	
<b>Première communication écrite</b>	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le jeudi 12 octobre. Cette communication vous sera acheminée à la maison par votre enfant.
<b>Premier bulletin</b>	Le bulletin vous sera acheminé à la maison par votre enfant le jeudi 16 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 30 août au 9 novembre et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
<b>Deuxième bulletin</b>	Le bulletin vous sera acheminé à la maison par votre enfant le jeudi 15 mars. Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre au 2 mars et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
<b>Troisième bulletin</b>	Le bulletin vous sera acheminé à la maison par votre enfant le mercredi 20 juin. Ce bulletin couvrira la période du 12 mars jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu par rapport à l'évaluation du développement des compétences de votre enfant, nous vous informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

L'équipe du groupe GAER

\_\_\_\_\_  
Véronique Gallien – 910

\_\_\_\_\_  
Josée Szijarto – Directrice